

ou à l'église des martyrs, quelques données prises dans l'histoire ecclésiastique des premiers siècles chrétiens peuvent nous la faire au moins conjecturer.

On sait assez qu'il exista autrefois dans l'église chrétienne un pieux usage, tombé depuis longtemps en désuétude, celui d'offrir à Dieu de jeunes enfants, et de les consacrer dans les monastères, comme avait fait, sous l'ancienne loi, la sainte mère de Samuel (1). On voit cette coutume autorisée par la règle de saint Benoît, laquelle est entrée dans d'assez longs détails sur les conditions et les rites de cette consécration (2). Elle se conserva longtemps après lui, et, dans le moyen-âge, nous voyons souvent ces jeunes religieux mentionnés sous les divers noms de *Pueri claustrales*, *Infantes monasterii*, *Nutriti*, etc. (3). Ces vocations précoces n'étaient peut-être pas sans inconvénients, mais je n'ai pas à les discuter ici; je dois simplement constater les faits, et surtout rappeler qu'une telle institution existait bien avant le grand législateur des moines de l'occident. Saint Benoît semble, en effet, en parler comme d'une chose qui n'était pas nouvelle; et il ne serait pas difficile d'ajouter à cette vague indication des données plus positives. Je ne citerai que saint Jérôme, qui, dans une de ses lettres à Eustochium, nous fait voir des enfants admis dès lors dans les monastères. *Vinum*, dit-il, parlant de la vie des moines, *tantum senes accipiunt, quibus, et parvulis sæpe fit prandium, ut aliorum fessa sustentetur ætas, aliorum non frangatur incipiens* (4). On trouvera d'autres citations dans le petit ouvrage de Magagnotti sur ce sujet (5).

Des enfants furent aussi attachés aux églises, pour contribuer à la célébration et à la pompe des divins offices, avec les divers ordres du clergé. Il en est souvent question dans les auteurs et dans les titres du moyen-âge, où on les voit désignés par les dénominations de *Pueri*, *Pueri Altaris*, *Pueri in Albis*, *Pueri Chorales*, *Infantes*

(1) I Reg., I, 24-28.

(2) Cap. LIX, *De filiis nobilium, vel pauperum, quomodo suscipiantur*.

(3) Du Cange, et Carpentier, *Glossar.*, ad hh. voc.

(4) *Epist.* XVIII, Op. tom. IV, part. 2, col. 45.

(5) *De antiquo ritu offerendi Deo pueros adhuc impuberes in monasteriis*, etc.